

Image not found or type unknown



Je desire rompre le cdd qui n'a pas encore commencer mais qui est

Par **cecile84200**, le **18/03/2008** à **16:36**

bonjour, je souhaiterai avoir des imformations sur la rupture du cdd.Je suis actuellement a mon 2eme cdd qui se termine le 21 mars 08 et j'ai deja signer pour mon 3eme cdd mais il s'avere que je ne peux plus supporter les conditions de travail et je désire arreter le 21 mars .Je regrette sincerement d'avoir signer le cdd car si je continue dans cette entreprise je vais finir en dépréssion .

Par **Pierre**, le **18/03/2008** à **18:28**

Vous ne pouvez rompre le CDD que si vous trouvez un CDI (il faudra pouvoir le justifier) ou que si votre employeur est d'accord.rnLes seules autres motifs de rupture sont la force majeure (exemple : catastrophe naturelle) ou la faute grave du salarié.